

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE
Administrateur délégué

Date et signature (2) le 18 septembre 1997

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FLEURISTE - BASE/DE L'ART FLORAL

CODE (3) 6145 11 UMC 1

NAdm
1002
AFBAF

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

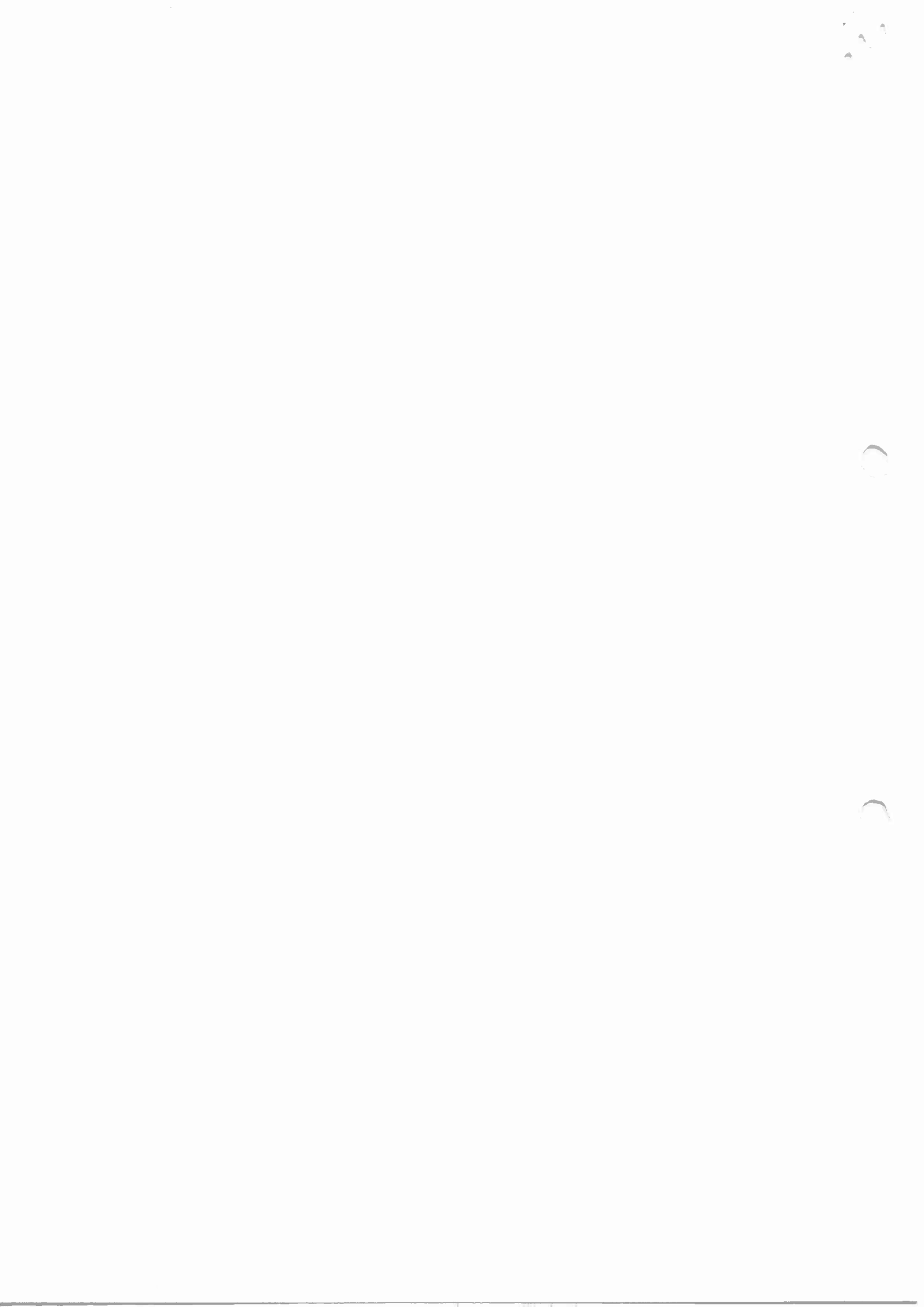
8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01.03.96



Code de l'unité de formation : (3)

614511 U11 C1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

BTAF. 1
TPAF 1

1.2.b

Bases de la technologie de l'art floral	CT	B	30
Travaux pratiques de l'art floral	PP	L	42
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	08
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune

Le 11/10/97

J. LISON
INSPECTRICEb) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 OCT 1997

Signature :

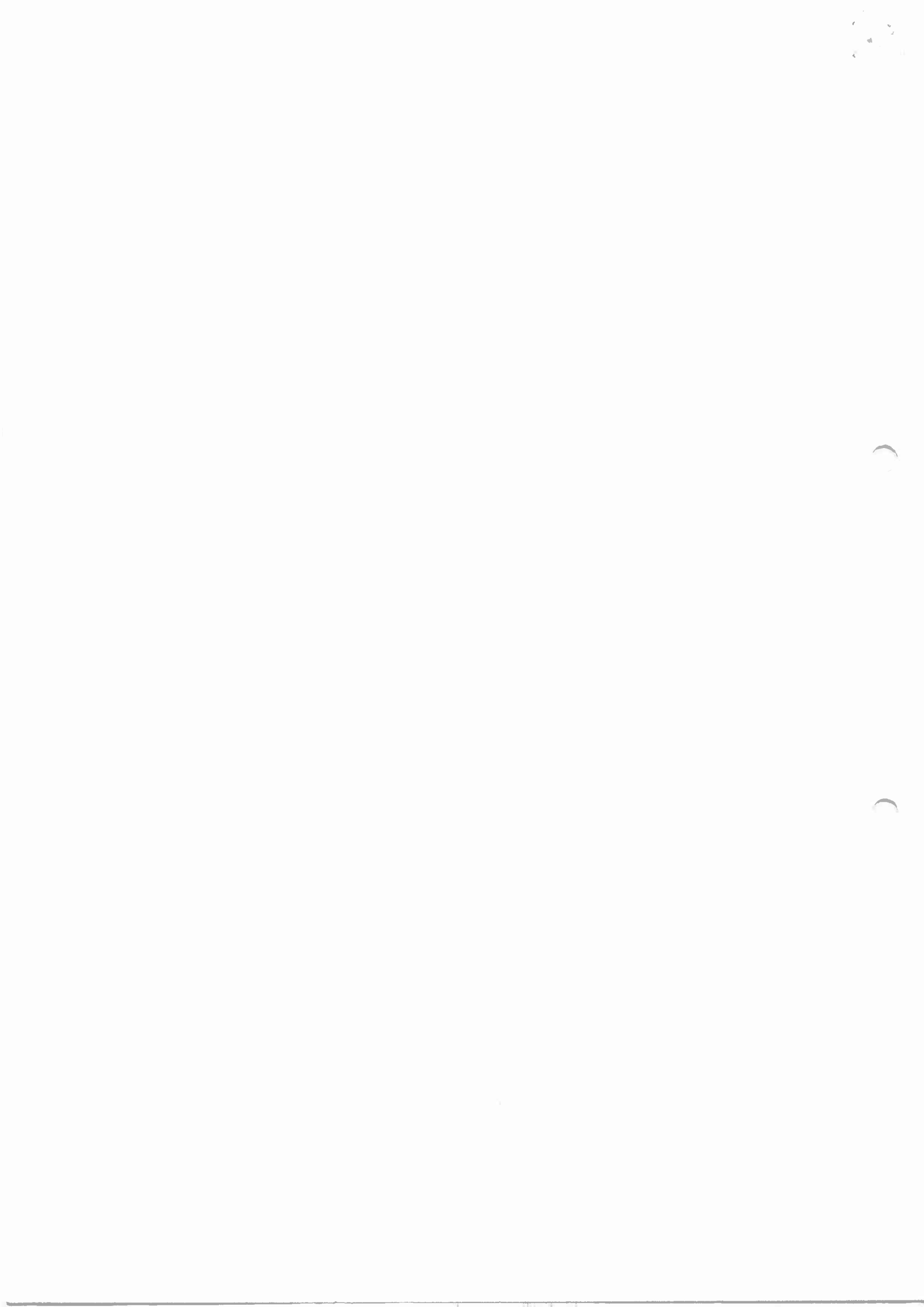
(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96



FINALITES :

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit

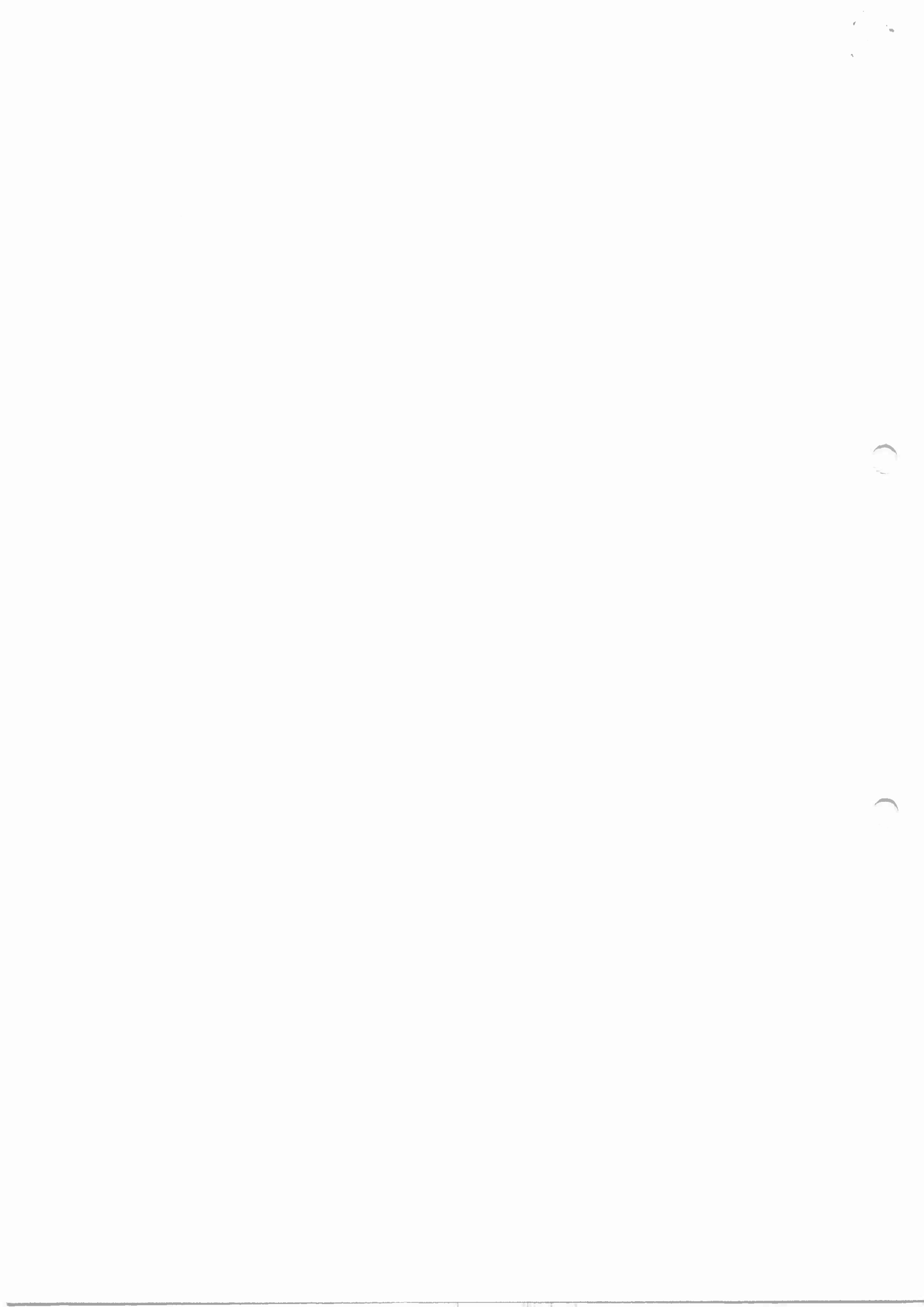
- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES

Développer les techniques et connaissances élémentaires nécessaires pour réaliser différentes sortes de compositions florales.

Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir prévoir et exécuter des travaux simples de décoration florale en fonction des saisons et des fêtes.

Développer les sens de l'esthétique, de l'équilibre des formes ainsi que de l'harmonie des couleurs.



ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

1. CAPACITES

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

1.1. EN FRANCAIS

- lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité;
- s'exprimer oralement et par écrit d'une manière fluide et correcte, sans distorsion phonétique majeure.

1.2. EN MATHEMATIQUE

- effectuer correctement des calculs mettant en jeu les opérations fondamentales: addition, soustraction, multiplication et division;
- appliquer les notions élémentaires relatives au système métrique applicables aux mesures de surfaces et de volumes ainsi qu'aux mesures de poids.

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'Etudes de Base.

EXIGENCES PARTICULIERES A LA FORMATION.

Le candidat devra être de bonne présentation;

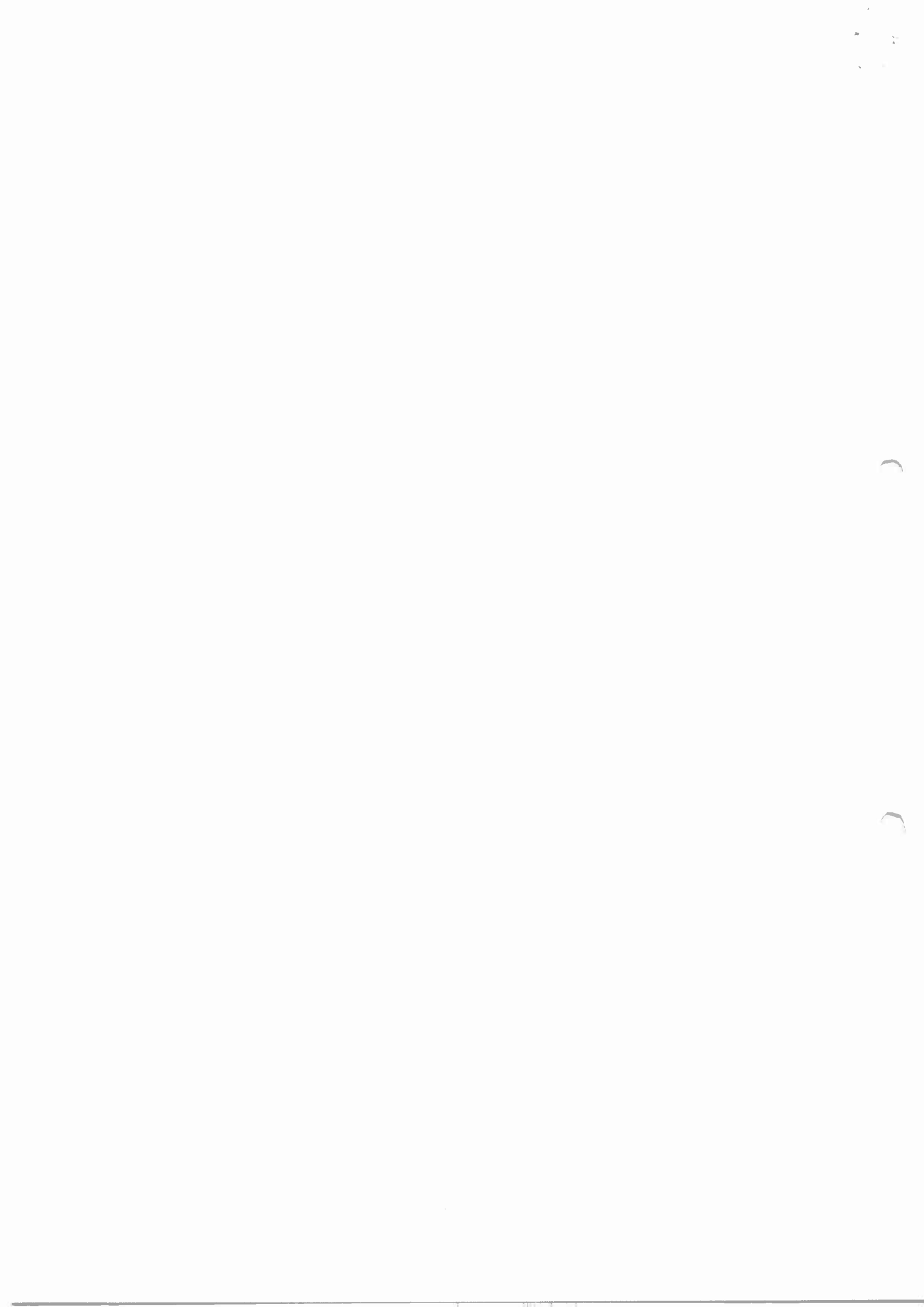


ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE
REGROUPEMENT :

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

Aucune recommandation particulière.



ANNEXE 4

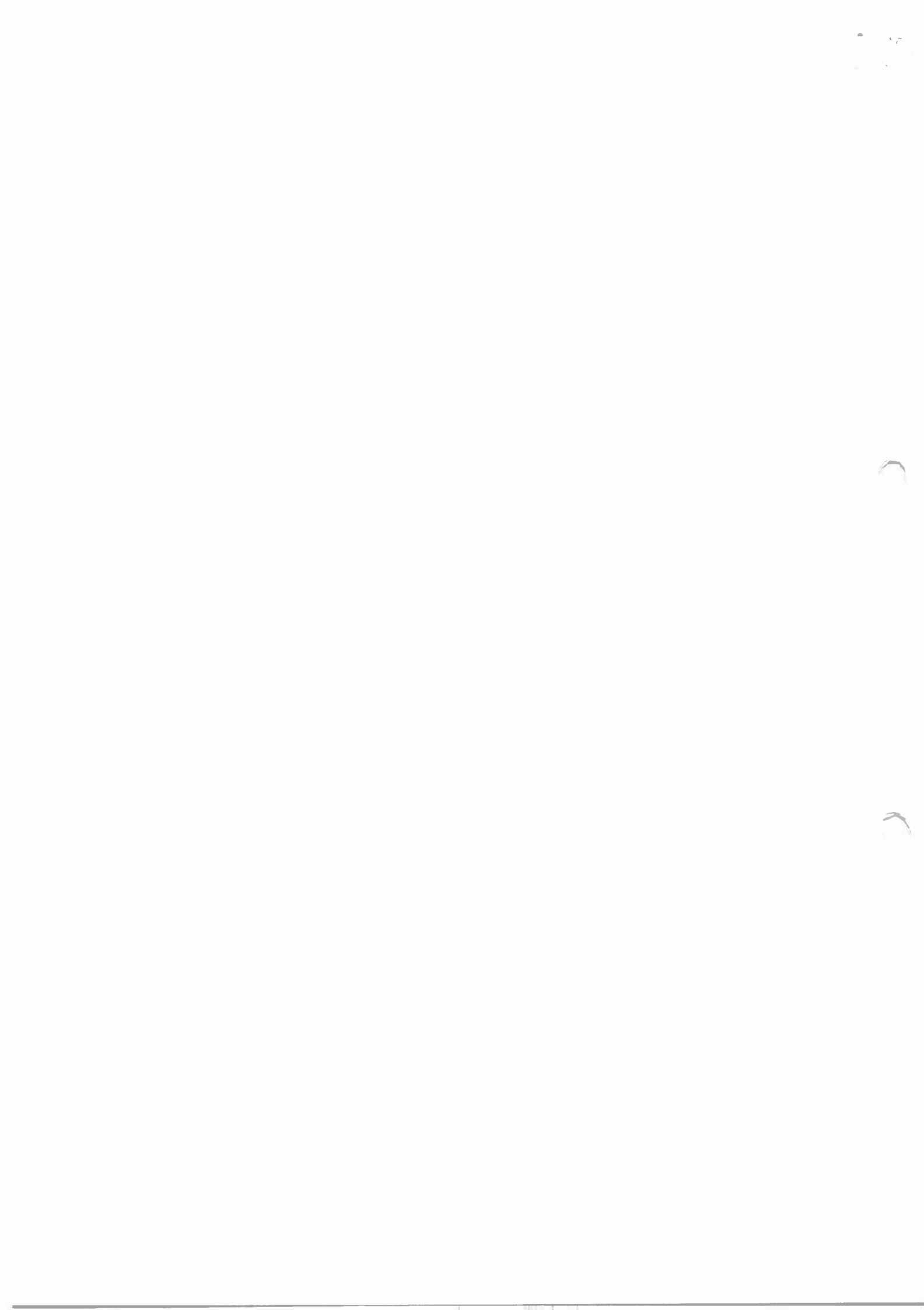
PROGRAMME DE (DES) COURS :

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

1. TECHNOLOGIE DE L'ART FLORAL

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable:

- 1.1. d'utiliser le matériel de base nécessaire à une décoration;
- 1.2. de différencier les types de fleurs utilisées dans les décorations et compositions simples;
- 1.3. de préciser l'utilisation des couleurs primaires, secondaires et les différentes possibilités d'association;
- 1.4. de caractériser le style classique :
 - d'influence française,
 - d'influence italienne,
 - d'influence anglaise;
- 1.5. de caractériser le style moderne :
 - d'influence japonaise,
 - d'influence scandinave,
 - d'influence allemande;
- 1.6. de définir les principes de décoration pour les fêtes
 - de Noël,
 - de Nouvel-An,
 - de Pâques.
- 1.7. de définir les principes de décoration en fonction des saisons
 - décoration automnale,
 - décoration printanière,
 - décoration estivale.
- 1.8. de déterminer les principes de décoration de table.



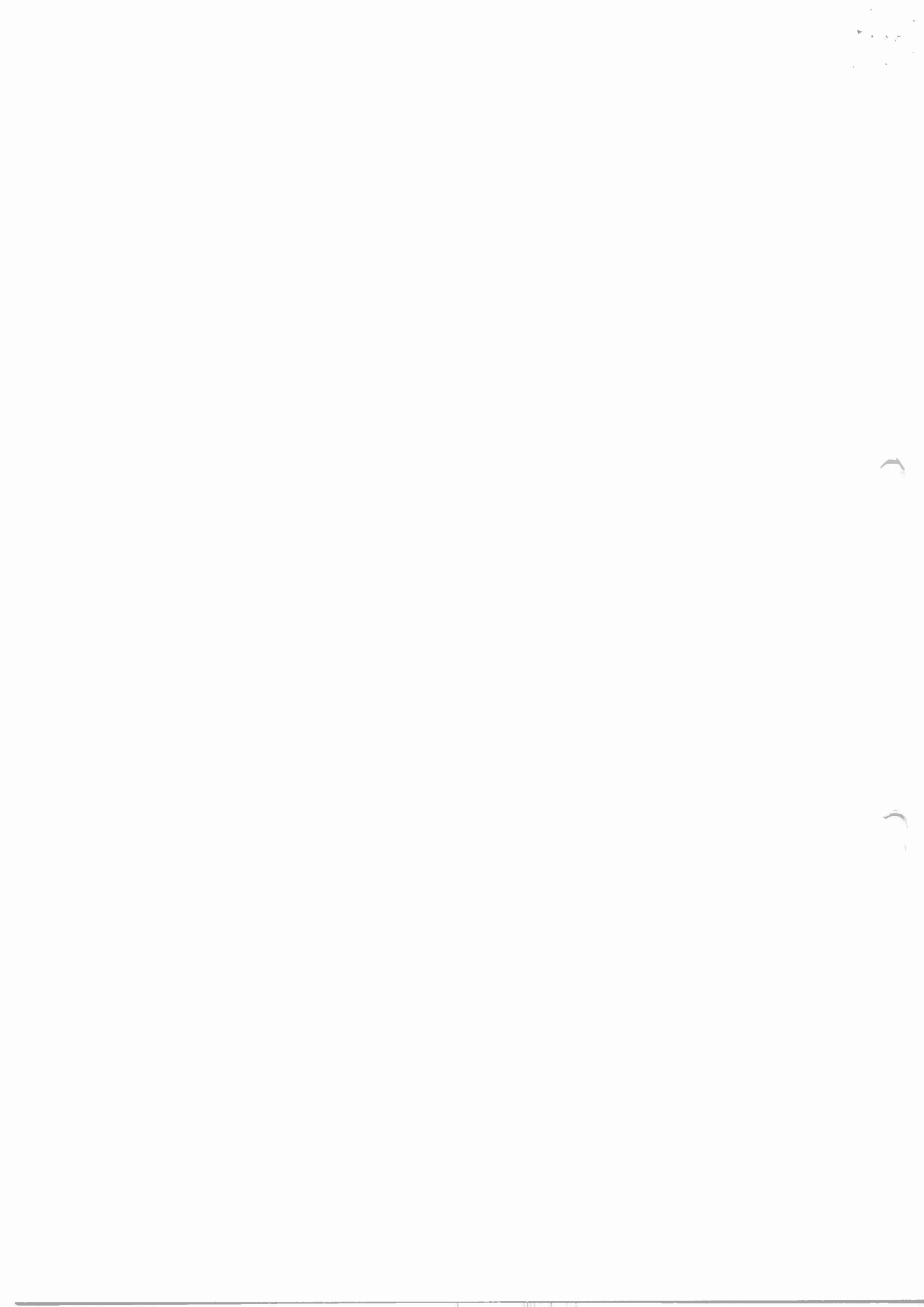
ANNEXE 4/2

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

2. TRAVAUX PRATIQUES D'ART FLORAL

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable:

- d'appliquer les techniques de récolte et de mise à l'eau des fleurs;
- de réaliser une composition classique de forme triangulaire (française);
- de réaliser un milieu de table symétrique (ex : boule hollandaise);
- de réaliser une décoration automnale;
- de réaliser une décoration fleurs - fruits - légumes;
- de réaliser un montage mortuaire (Toussaint : gerbe);
- de réaliser une décoration asymétrique;
- de réaliser plusieurs décorations d'influence scandinave en fonction des fêtes de fin d'année;



ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

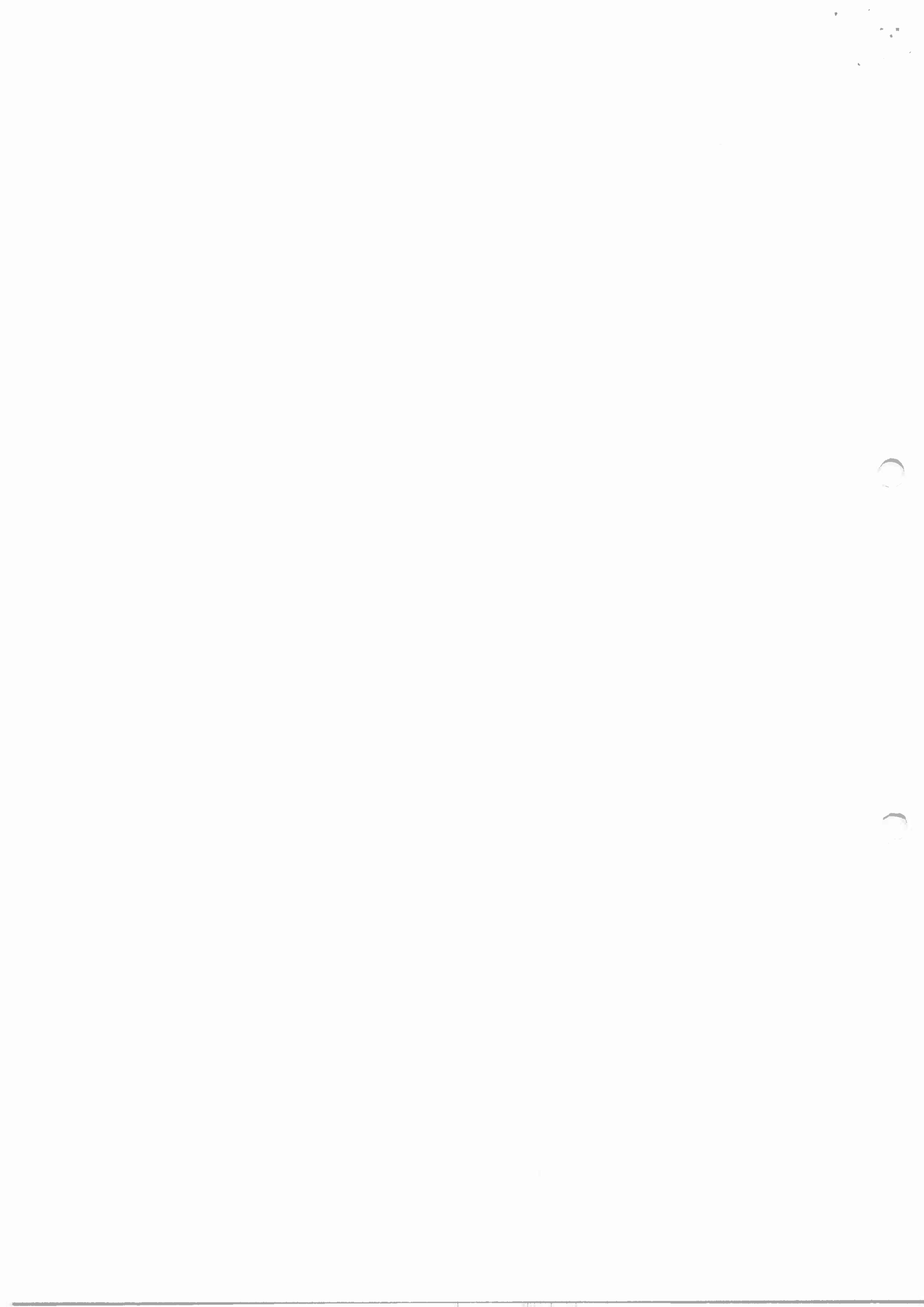
FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de produire la réalisation complète d'une décoration simple qui soit commercialisable :

- en effectuant le choix adéquat des matières premières et de l'outillage à employer pour réaliser le travail,
- en utilisant les techniques de conservation des fleurs,

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte :

- de la précision apportée à la réalisation,
- du soin,
- de l'ordre,
- du sens du goût,
- de l'esthétique,
- du respect du foyer et des lignes directrices,
- du respect des consignes de sécurité,
- de l'harmonie.



ANNEXE 6

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

Le chargé de cours sera un enseignant.

